



22 octobre 2013

Expertise de la chirurgie viscérale hautement spécialisée Informations de l'expert neutre et indépendant

IVS.- Afin de s'assurer de la qualité de la chirurgie viscérale hautement spécialisée à l'Hôpital de Sion, la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), a annoncé, début septembre, le lancement d'une expertise neutre et indépendante. Entretemps, cette expertise a été confiée au professeur Jean-Jacques Houben, chirurgien digestif belge renommé, qui a présenté ce jour les premières informations sur le déroulement de l'expertise. Les conclusions complètes de l'expertise seront connues en février 2014. Le DSSC informera le 3 décembre 2013 sur l'avancée de l'expertise.

Un expert neutre et indépendant

En tant qu'autorité de surveillance, le DSSC veille à ce que les établissements et institutions sanitaires mettent tout en œuvre pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.

Le professeur Jean-Jacques Houben est actuellement coordonnateur de la Gastroentérologie médico-chirurgicale oncologique du Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (CHIREC) à Bruxelles. Il est également chirurgien consultant à l'Hôpital académique Erasme à Bruxelles et professeur titulaire de la Chaire de chirurgie digestive et pédiatrique de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Diplômé en management hospitalier, le professeur Houben a, effectué à plusieurs reprises des expertises externes dans le domaine de la chirurgie viscérale, notamment en France. Il est également régulièrement mandaté comme expert par la justice belge.

Expertise de la chirurgie viscérale hautement spécialisée

Le mandat confié au professeur Jean-Jacques Houben comprend trois volets. Il consiste en une revue de dossiers des interventions de chirurgie viscérale hautement spécialisée réalisées entre 2011 et 2012 à l'hôpital de Sion, une analyse globale de l'organisation de la chirurgie viscérale hautement spécialisée, ainsi que l'élaboration de recommandations. Les dossiers des trois patients décédés seront également analysés par le prof. Houben.

Par cette expertise, le DSSC souhaite établir dans quelles conditions la chirurgie viscérale hautement spécialisée peut poursuivre son développement en Valais dans le respect des critères de qualité des soins et de sécurité des patients. L'offre de prestations hautement spécialisées représente un atout important pour le canton du Valais.

Note aux rédactions

Pour des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80 ou, pendant le point de presse, au professeur Jean-Jacques Houben, expert belge de chirurgie viscérale.